

# **COMPTE-RENDU**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 11 Février 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux le 11 Février à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> Février 2022**

**Présents :** Mme GIROUX-MALLOT / M. BORDES / Mme COLLIGNON / M. DESCHAUD-DROIT / Mme MALLEREAU / M. COMMIN / Mme VIGNET / M. CLAUD / Mme GRANET-FOUGERAT / M. ROCTON / Mme PRUNIER / M. GRIVET / Mme MANDIN / M. GOILLOT.

**Secrétaire de séance :** Mme MALLEREAU.

#### **AVENANTS MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE :**

Pour transférer des prestations de la Tranche Conditionnelle N°4 en Tranche conditionnelle N°2, des avenants seront conclus avec les entreprises titulaires des lots échafaudage, vitraux, électricité. Ces avenants n'ont aucune incidence financière sur le montant global du marché.

Suite aux fouilles archéologiques préventives réalisées à la demande du Service Régional d'archéologie, des travaux supplémentaires imprévus de consolidation des fondations du mur nord de la nef, d'un montant 6 542,56 € H.T feront également l'objet d'un avenant avec l'entreprise titulaire du lot maçonnerie.

#### **CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE DU GROUPE SCOLAIRE EMILE MARCHOUX :**

Pour assurer la maintenance et le suivi du parc informatique des écoles primaire et maternelle, la commune décide de souscrire en 2022 à la mission optionnelle de l'Agence Technique Départementale de la Charente pour assurer cette prestation selon le barème prévisionnel des cotisations fixé annuellement par l'Agence en fonction du nombre d'habitants, soit 600 € pour 2022.

#### **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNE / CDC CŒUR DE CHARENTE PROGRAMME FDAC 2021 :**

Pour confier à la CDC Cœur de Charente le suivi et le contrôle du programme de travaux d'amélioration de voirie communale subventionné par le Département dans le cadre du FDAC 2021, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est conclue.

#### **VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF :**

Instauré depuis déjà plusieurs années, le dispositif « plus associatif » est reconduit pour 2022. Pour rappel il s'agit d'une aide communale à hauteur de 20 € par enfant domicilié dans la

Commune âgé de de 3 à 18 ans pour leur adhésion à une association sportive ou culturelle de la commune ou hors commune si l'activité n'est pas pratiquée à St Amant.

### **DETERMINATION D'UNE CAUTION POUR LE TRI SELECTIF DES DECHETS :**

Vu la nouvelle redevance mise en place par CALITOM concernant la facturation à compter de 2022 des déchets ménagers des établissements communaux, et afin de faire respecter le tri sélectif des déchets, une caution supplémentaire de 100 € sera demandée lors des locations de salles communales.

### **AUTORISATION DE POURSUITES AU COMPTABLE DU SERVICE DES GESTION COMPTABLE DE RUFFEC :**

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Mansle le 31 Décembre 2021, et afin d'améliorer et faciliter le recouvrement des recettes de la Commune, l'autorisation générale et permanente de poursuites est transférée au Comptable du Service de Gestion de Ruffec.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- La Commune accepte la proposition de la Poste soit, l'installation d'un relais Poste commerçant en partenariat avec l'Intermarché, avec maintien en complémentarité des activités et des horaires actuels du Bureau dans le centre bourg de la Commune.
- Compte tenu des délais de travaux plus longs que prévus dans le futur cabinet de Kinésithérapeute/ostéopathe, 56 Rue Basse, M. VAILLANT, ostéopathe poursuivra son activité au sein de la Maison Médicale jusqu'à fin septembre 2022.